



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

COMITÉ DU PROGRAMME

Cent vingt-quatrième session

Rome, 21-25 mai 2018

**Préparation du Plan à moyen terme révisé pour 2018-2021
Priorités régionales**

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

Mme Beth Crawford
Fonctionnaire responsable
Bureau de la stratégie, de la planification et de la gestion des ressources (OSP)
Tél.: +39 06570-52298

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur internet, à l'adresse www.fao.org



PC124

Résumé analytique

Le présent document, qui fait suite aux orientations dispensées par le Conseil sur les ajustements apportés au PTB 2018-2019, constitue la première étape de la révision du PMT 2018-2021. Il fournit : i) les versions actualisées du cadre de résultats (annexe Web 1) et des indicateurs et cibles de produits pour 2018-2019 (annexe Web 2); et ii) un récapitulatif et une analyse des priorités régionales exprimées par les conférences régionales¹ (tenues de février à mai).

La section II présente dans leurs grandes lignes les actualisations du cadre de résultats 2018-2021; celles-ci font suite à l'achèvement de la planification des travaux 2018-2019 et, dans les cinq objectifs stratégiques et l'objectif 6, les quatre objectifs fonctionnels et les trois chapitres spéciaux, donnent effet aux orientations dispensées par le Conseil en décembre 2017. L'examen effectué par les conférences régionales n'a donné lieu à aucune modification des cibles. Les versions actualisées des cadres de résultats serviront dans le contrôle officiel (suivi et établissement de rapports).

La section III présente un récapitulatif et une analyse des priorités dans lesquelles s'inscrivent les activités de la FAO dans chaque région, examinées par les différentes conférences régionales en 2018. Les participants aux conférences régionales ont souligné la nécessité d'assurer la continuité de l'orientation stratégique de l'Organisation et se sont félicités de l'alignement des objectifs stratégiques de la FAO sur les Objectifs de développement durable (ODD). Les débats se sont organisés principalement autour des priorités inscrites dans les initiatives régionales, des questions que soulèvent l'actualité mondiale et celle des régions et des problématiques émergentes.

Les conférences régionales ont dégagé un certain nombre de thèmes dominants qui leur sont communs: le Programme 2030 pour le développement durable, pour l'accompagnement duquel la FAO a été sollicitée d'élaborer des politiques et programmes et de suivre et d'évaluer l'avancement des travaux de réalisation des ODD; l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets, qui font l'objet d'une demande d'appui de la part d'États Membres aux fins des contributions déterminées au niveau national et en vue d'accéder aux financements mondiaux relatifs au climat; et le triple fardeau de la malnutrition, qui fait l'objet de demandes d'accompagnement dans les domaines de l'éducation nutritionnelle, des politiques raisonnées et du développement de chaînes de valeur inclusives.

L'importance de s'assurer de la conformité de l'expertise technique de la FAO aux besoins du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et à ceux des Objectifs stratégiques de la FAO, a été soulignée dans les débats. A également été débattue la question de la couverture des pays qu'assurent les bureaux décentralisés et la perspective de son adaptation à la situation actuelle, dans l'intérêt d'une plus grande souplesse, d'une meilleure efficacité et de plus fortes retombées dans la mise en œuvre des Objectifs stratégiques.

Orientations demandées

Le Comité du programme est invité à:

- prendre note de la version actualisée des indicateurs et des cibles figurant dans le cadre de résultats en tant que base au contrôle officiel (suivi et établissement de rapports) de l'exécution du PMT 2018-2021;
- prendre note de l'approbation par les conférences régionales du PMT 2018-2021, des programmes stratégiques, des initiatives régionales et des priorités régionales, et fournir toutes orientations devant éclairer le Conseil dans son examen des rapports des Conférences régionales en sa cent cinquante-neuvième session devant se tenir en juin 2018.

¹ Les résumés reprennent les résultats des conférences régionales pour l'Afrique, l'Asie et le Pacifique, et l'Amérique latine et les Caraïbes. Les conférences régionales pour l'Europe et le Proche-Orient ont eu lieu après l'établissement du présent document. The Regional Conferences for Europe and for the Near East took place after preparation of this document.

I. Introduction

1. Le Secrétariat a entamé la mise en œuvre du Plan à moyen terme 2018-2021 en janvier 2018, suite à l'approbation des ajustements apportés au Programme de travail et budget 2018-2019 par la cent cinquante-huitième session du Conseil en décembre 2017. Le présent document, qui fait suite aux orientations dispensées par le Conseil sur les ajustements apportés au PTB 2018-2019², constitue la première étape de la révision du PMT 2018-2021 et se compose comme suit:

- a) La section II et deux annexes présentent les versions actualisées du cadre de résultats (annexe Web 1) et des indicateurs et cibles de produits pour 2018-2019 (annexe Web 2), à utiliser dans le contrôle officiel (suivi et établissement de rapports).
- b) La section III présente un récapitulatif (tableau 1) et une analyse des priorités régionales, exprimées par les conférences régionales de 2018 (tenues de février à mai), qui sont destinés à servir à la mise en œuvre du PTB 2018-2019 et à la révision du PMT 2018-2021, conformément au cycle de planification des programmes mis en place par la Conférence³.

II. Actualisations du cadre de résultats

2. Le cadre de résultats, qui guide la planification des travaux de la FAO relevant du PTB, est à la base du suivi et de l'établissement des rapports. La section II présente dans leurs grandes lignes les actualisations du cadre de résultats 2018-2021; celles-ci font suite à l'achèvement de la planification des travaux 2018-2019 et, dans les cinq objectifs stratégiques et l'objectif 6, les quatre objectifs fonctionnels et les trois chapitres spéciaux, donnent effet aux orientations dispensées par le Conseil en décembre 2017. Le cadre de résultats actualisé est présenté à l'annexe Web 1, et les indicateurs et cibles actualisés des produits des objectifs stratégiques sont présentés à l'annexe Web 2.

Objectifs stratégiques

3. Le PMT 2018-21 harmonise le cadre de résultats FAO avec les Objectifs de développement durable (ODD) en définissant un corps de 39 indicateurs de basés sur les ODD qui permettent de mesurer tous les deux ans l'avancement vers les objectifs stratégiques de la FAO⁴.

4. Un seul indicateur d'objectif stratégique a été actualisé après avoir été réexaminé: à l'OS3, afin de mieux transcrire le caractère intimement lié de la pauvreté et du changement climatique, l'indicateur ODD 1.5.1 «*Pertes économiques directement attribuables aux catastrophes par rapport au PIB mondial*» a été remplacé par l'indicateur ODD 13.b.1 «*Nombre de pays moins avancés et petits États insulaires en développement ayant reçu un appui spécialisé, et hauteur de l'appui fourni, comprenant financements, technologies et renforcement des capacités, à des mécanismes permettant d'augmenter les capacités à assurer une planification et une gestion effectives en rapport avec le changement climatique, en se concentrant plus particulièrement sur les femmes, les jeunes et les communautés locales marginalisées*».

Résultantes

5. Les indicateurs de résultantes mesurent l'état d'accomplissement des réformes nécessaires et le degré de mise en place des capacités requises pour réaliser les objectifs stratégiques dans les domaines où, à l'échelon des pays, la FAO peut apporter sa contribution, ou encore le degré d'instauration par la communauté internationale d'un environnement porteur à l'échelon mondial. Toute évolution des valeurs produites par les indicateurs de résultantes est le fruit des politiques et programmes mis en œuvre par toutes les parties prenantes: FAO, États Membres et partenaires au développement.

² CL 158/3 et CL 158/REP paragraphes 6-9.

³ CR 10/2009 dans Textes fondamentaux, partie II.F.

⁴ C 2017/3 paragraphes 25-43 et CL 158/3 annexe 1.

6. À l'intérieur du cadre de résultats 2018-2019, les 20 résultantes réparties dans les cinq objectifs spécifiques sont pourvues d'un total de 41 indicateurs de résultantes, dont 22⁵ sont des indicateurs ODD. Seule une modification mineure a été apportée aux indicateurs de résultante, à savoir l'énoncé de l'indicateur 3.1.A apparaissant à l'annexe Web 1.

7. L'avancement des travaux que signalent les indicateurs de résultante sera mesuré tous les deux ans, en 2019 et 2021, dans le cadre de l'évaluation des résultantes de l'Organisation; on y procédera en suivant une méthode similaire à celle de 2017, soit en recueillant des données primaires (par enquête) et des données secondaires (bases de données publiques et examen des politiques) au niveau des pays pour les éléments de mesure de chacun des indicateurs de résultante.

L'objectif 6 et les objectifs fonctionnels

8. Il n'y a pas eu de modification au cadre de résultats de l'objectif 6 par rapport aux ajustements au PTB 2018-2019. Les cibles de 6.3.A reflètent l'application des normes minimales fixées par la politique de la FAO en matière d'égalité des sexes, comme demandé par le Conseil⁶.

9. Des ajustements ont été apportés aux indicateurs de performance clés au titre des objectifs fonctionnels 10, *Gouvernance, surveillance et direction* et 11, *Administration efficiente et efficace* afin de prendre en compte les recommandations du Comité financier⁷ approuvées par le Conseil⁸, à savoir: déplacement de l'indicateur de performance clé 10.2.B, relatif à l'achèvement des mesures convenues par la Direction en réponse à des évaluations, qui passe de 10.2 *Surveillance* à 10.3 *Direction*, afin de représenter l'instance responsable comme il convient et d'ajouter un indicateur de performance clé similaire pour les travaux de vérification; ii) mention précise, introduite dans le nouvel indicateur de performance clé 10.3.B, de la durée pendant laquelle des recommandations issues des travaux de vérification sont restées non suivies d'effet; et iii) ajout d'un nouvel indicateur de performance clé relatif au taux de vacance des postes d'administrateur au titre de la résultante 11.1, *Gestion efficiente et efficace des ressources humaines*. En outre, les cibles 2019 et 2021 de l'indicateur de performance clé 8.2.B *Communication* ont été augmentées afin de refléter les écarts signalés dans le Rapport sur l'exécution du Programme 2016-2017.

Produits

10. Les produits constituent la contribution (processus, produits et prestations) que la FAO apporte directement aux résultantes dans la chaîne des résultats. Ils sont le fruit de ses interventions aux niveaux national, régional et mondial, celles-ci étant financées par les ressources budgétaires et extrabudgétaires dont dispose l'Organisation et dont elle est intégralement comptable.

11. Les 40 produits inscrits au PTB 2018-2019 et leurs 44 indicateurs sont présentés à l'annexe Web 2. Les ajustements suivants ont été opérés à un petit nombre d'intitulés et d'indicateurs de produits dans un souci de cohérence terminologique visant l'ensemble des OS: i) le produit 4.2.1 relatif à l'OS4 sera mesuré à l'aide de deux indicateurs; ii) deux indicateurs du PS5 (5.1.1.A et 5.2.1.A) intègrent la dimension régionale de manière plus explicite. L'examen effectué par les conférences régionales n'a donné lieu à aucune modification des cibles. Il sera rendu compte en 2018-2019 des progrès accomplis par rapport aux cibles d'indicateurs de produit en usant de la même méthode qu'en 2016-2017.

III. Résumé et analyse des priorités régionales

12. Conformément au cycle de planification des programmes mis en place par la Conférence, les conférences régionales dispensent leurs conseils sur les questions programmatiques et budgétaires, lesquels sont soumis à l'examen du Conseil dans la première année de la période biennale. Les cinq conférences régionales (Afrique, Asie et Pacifique, Europe, Amérique latine et Caraïbes, et Proche-Orient), ainsi que la Conférence régionale informelle pour l'Amérique du Nord, se sont tenues

⁵ Certains indicateurs d'ODD sont communs à plus d'un objectif stratégique; dix-sept (17) indicateurs d'ODD uniques font office d'indicateurs de produits.

⁶ CL158/REP, paragraphe 11f.

⁷ CL 158/7, paragraphe 17 a).

⁸ CL 158/REP, paragraphe 12.

de février à mai 2018. Chaque conférence régionale s'est penchée sur: a) les priorités assignées aux activités de la FAO dans la région; et b) la décentralisation et le réseau des bureaux décentralisés. L'issue des délibérations des conférences régionales sur ces questions est présentée dans leurs rapports⁹ et résumée ci-après¹⁰.

13. Au moment de la préparation du présent document (fin avril), les conférences régionales pour l'Europe (ERC) et le Proche-Orient (NERC) n'avaient pas encore eu lieu et le rapport de la Conférence régionale informelle pour l'Amérique du Nord (NARC) n'était pas encore disponible. Par conséquent, la présente section doit son contenu aux documents et rapports des seules conférences régionales pour l'Afrique, l'Asie et Pacifique et l'Amérique latine et Caraïbes.

A. Récapitulatif des recommandations des conférences régionales relatives aux priorités régionales

14. Les cinq objectifs stratégiques représentent les domaines de travail dans lesquels la FAO concentre l'appui qu'elle apporte à ses États Membres. Les priorités assignées aux activités de la FAO dans chaque région ont été examinées par les différentes conférences régionales en se fondant sur:

- a) Les versions révisées du Cadre stratégique et du Plan à moyen terme 2018-2021, qui contiennent les cadres de résultats des objectifs stratégiques servant à organiser le traitement des priorités dans la région;
- b) Les priorités régionales, qui recouvrent les besoins spécifiques des régions dont la définition a été approuvée par les conférences régionales. Ces priorités sont traitées principalement par le truchement des initiatives régionales;
- c) Les cadres de programmation par pays et les acquis d'expérience obtenus dans la mise en œuvre des programmes stratégiques, qui ont éclairé la définition des priorités régionales.

15. Lors de chacune des conférences régionales, les priorités régionales actualisées ont été examinées dans le cadre général que constituent les cinq objectifs stratégiques. Les participants aux conférences régionales ont confirmé leur soutien à l'orientation stratégique globale de l'Organisation et se sont félicités de l'alignement des indicateurs d'objectifs stratégiques de la FAO avec les indicateurs ODD.

16. Les conférences régionales ont reconnu le rôle indispensable du cadre stratégique de la FAO, qui donne forme au travail technique visant les priorités dans les régions et qui garantit l'obtention effective de résultats au niveau des pays. En outre, les Membres se sont félicités du travail accompli au titre des programmes stratégiques (PS) et des dispositifs institutionnels mis en place pour les exécuter, parmi lesquels les équipes transversales à ces programmes; ils se sont également déclarés satisfaits des résultats obtenus par les initiatives régionales de la FAO en 2016-2017 et dans les autres domaines de travail majeurs répondant aux grandes priorités définies lors des sessions des conférences régionales de 2016.

17. L'utilité des initiatives régionales a été confirmée par les conférences régionales et les Membres se sont prononcés en faveur du maintien de ces initiatives, moyennant des ajustements mineurs dans certaines régions. Les initiatives régionales visent à mobiliser les capacités, les compétences et les ressources de l'ensemble de l'Organisation et constituent un point d'entrée important pour renforcer les partenariats, y compris ceux que l'Organisation noue avec ses partenaires pourvoyeurs de ressources.

⁹ ARC/18/REP; APRC/18/REP; ERC/18/REP; LARC/18/REP; NERC/18/REP.

¹⁰ Les résumés reprennent les résultats des conférences régionales pour l'Afrique, l'Asie et le Pacifique, et l'Amérique latine et les Caraïbes. Les conférences régionales pour l'Europe et le Proche-Orient ont eu lieu après l'établissement du présent document, et le rapport de la Conférence régionale informelle pour l'Amérique du Nord n'était pas encore disponible; leurs résumés seront fournis quand leurs rapports seront disponibles.

18. Les priorités régionales exprimées ont été réunies dans le tableau 1¹¹ ci-dessous où, pour chaque région, on les trouvera ventilées par programme stratégique ainsi que dans l'objectif 6 et les initiatives régionales.
19. Le contexte général du Programme 2030 pour le développement durable a éclairé les discussions; l'appui de la FAO a été sollicité pour l'élaboration, le suivi et l'évaluation des politiques et programmes et celle des progrès accomplis dans la réalisation des ODD. L'impact du changement climatique s'est révélé une préoccupation commune aux États Membres, ceux-ci sollicitant un appui dans l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets, ainsi que dans la mise en œuvre de leurs contributions déterminées au niveau national. Les Membres ont également demandé à la FAO d'aider les gouvernements à accéder aux sources de financement de l'action climatique et environnementale à l'échelon mondial. Le triple fardeau de la malnutrition, que composent la sous-alimentation, les carences en micronutriments et la suralimentation, a constitué un autre thème central aux discussions, et à son sujet a été soulignée l'importance de l'éducation nutritionnelle, de politiques raisonnées et du développement de chaînes de valeur inclusives.
20. Parmi les domaines prioritaires spécifiques qui sont apparus communs aux conférences régionales figurent le renforcement de la sécurité alimentaire et de la nutrition, l'amélioration de la résilience des moyens d'existence face aux menaces et aux crises, le développement de chaînes de valeur, la lutte contre les maladies et les organismes ravageurs à diffusion transfrontalière touchant animaux et végétaux, la sécurité sanitaire des aliments, l'exploitation durable des ressources naturelles dont la gestion efficace des ressources hydriques et édaphiques, le traitement des conséquences de l'urbanisation et des migrations, l'emploi des jeunes et la croissance partagée. Outre les problématiques transversales que sont le changement climatique et la nutrition, ont occupé une place prépondérante dans les débats la parité hommes-femmes, les travaux statistiques et la gouvernance.
21. Les participants aux conférences régionales ont souligné que les réponses à apporter aux questions halieutiques revêtaient une importance particulière pour les pays, s'agissant notamment du renforcement de leurs capacités à mettre fin à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (pêche INDNR) par l'application effective de l'Accord sur les mesures du ressort de l'État du port. D'autre part, ont été mises en exergue les vulnérabilités spécifiques des petits États insulaires en développement (PEID), y compris celles qu'ils éprouvent face au changement climatique.
22. Les États Membres ont dit le rôle déterminant des programmes stratégiques dans l'intégration des travaux techniques de l'Organisation aux niveaux régional et national face aux multiples défis du développement et dans l'appui efficace et adéquat à fournir aux pays en matière d'ODD. Ils ont mentionné l'importante contribution des programmes stratégiques à la fourniture des produits et prestation d'ordre normatif que sont l'édiction de normes, l'émission de directives d'application volontaire et l'établissement d'instruments juridiques aux niveaux national et régional. Les Membres ont également affirmé qu'il importait de faire en sorte que l'expertise technique de la FAO soit conforme aux besoins du Programme 2030 pour le développement durable et à ceux des Objectifs stratégiques de l'Organisation, en procédant notamment à un remodelage des compétences professionnelles de son personnel, de la représentation géographique de ses effectifs, et en œuvrant à la parité hommes-femmes en son sein.
23. Les participants aux conférences régionales se sont félicités des progrès accomplis par la FAO dans le renforcement de sa collaboration avec les organismes ayant leur siège à Rome et de ses alliances avec d'autres organismes et institutions régionales du système des Nations Unies. La FAO a été invitée à continuer d'œuvrer avec ses partenaires stratégiques et à faire usage de ses nombreuses capacités et de son expertise étendue dans les régions pour apporter des solutions aux différents défis auxquels celles-ci sont confrontées, en recourant aux mécanismes que sont la coopération Sud-Sud et triangulaire ou les fronts parlementaires contre la faim, et en mobilisant la société civile, le secteur privé ainsi que d'autres partenariats.

¹¹ Les priorités exprimées par la Conférence régionale pour le Proche-Orient (7-11 mai) et pour l'Europe (16-18 mai), et celles de la Conférence informelle pour l'Amérique du Nord seront ajoutées quand leurs rapports seront disponibles.

B. Réseau des bureaux décentralisés

24. Il est indispensable d'actualiser la couverture des bureaux décentralisés de la FAO, afin de l'adapter à la situation actuelle et d'obtenir plus de souplesse, d'efficacité et de résultats dans la poursuite des objectifs stratégiques. Un examen du réseau régional des bureaux décentralisés a été présenté à chaque conférence régionale dans le but de renforcer la capacité du réseau à répondre adéquatement aux priorités et besoins spécifiques des pays, et selon une affectation des ressources mieux répartie à l'intérieur de chaque région.

25. Les participants aux conférences régionales de 2018 ayant examiné les mesures prises, les progrès réalisés et s'étant penchés sur des propositions destinées à améliorer la structure et le fonctionnement du réseau des bureaux décentralisés,

- a) ont approuvé les principes et les critères généraux proposés pour la révision de la couverture des bureaux décentralisés de la FAO, laquelle doit prévoir l'adoption de dispositifs souples;
- b) ont reconnu la nécessité de réviser la couverture mondiale de la FAO afin d'apporter un appui plus efficace à ses Membres, en particulier aux pays confrontés à de graves problèmes économiques et sociaux, et de procéder en ce sens et autant que de besoin en consultation avec les gouvernements des pays concernés;
- c) se sont félicités de la révision des schémas de dotation en personnel des bureaux de pays, qui vise à obtenir la souplesse recherchée et à s'ajuster aux besoins émergents des pays;
- d) ont pris acte des efforts déployés par l'Organisation dans le renforcement des partenariats nationaux et internationaux qu'elle a noués avec les principales parties prenantes, et qui visent à rendre plus efficace l'appui fourni aux travaux normatifs comme aux travaux menés sur le terrain;
- e) se sont félicités du renforcement des systèmes de contrôle interne et des efforts engagés par la Direction dans ce domaine;
- f) se sont félicités de l'importance qu'attache l'Organisation à l'échelon national et aux activités qu'elle y déploie, dont les résultats ont été mis en exergue lors de la célébration du quarantième anniversaire de nombreux bureaux de représentant de la FAO dans les régions;
- g) ont souligné la nécessité constante de rendre prioritaires les partenariats et la mobilisation de ressources à l'échelon décentralisé, en mettant l'accent sur la coopération Sud-Sud et triangulaire et sur le maintien d'une collaboration étroite avec les organismes dont le siège est à Rome ainsi qu'avec d'autres institutions du système des Nations Unies.

Tableau 1. Priorités et initiatives régionales approuvées par les conférences régionales de 2018

Objectif stratégique (OS)	Afrique
OS1 Contribuer à l'élimination de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition	<ul style="list-style-type: none"> - mettre au point des approches globales, multisectorielles, multidisciplinaires et régionales aux fins de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques, stratégies et programmes tenant compte des avantages comparatifs et visant à favoriser une croissance agricole inclusive; - faciliter le dialogue et la coordination intersectoriels entre les ministères concernés et les parties prenantes en vue d'atténuer la vulnérabilité de l'agriculture et des moyens d'existence ruraux face au changement climatique;
OS2 Rendre l'agriculture, les forêts et les pêches plus productives et plus durables	<ul style="list-style-type: none"> - appuyer la gestion efficace des eaux et des sols; - encourager la promotion de la plateforme pour la prise en compte systématique de la biodiversité à l'appui de la mise en œuvre des initiatives relatives à la biodiversité; - appuyer la compilation et la diffusion des bonnes pratiques en matière de gestion de la biodiversité de manière participative; - promouvoir les connaissances, les marchés et le développement des filières d'ordre local s'agissant des semences/du matériel végétal des cultures/espèces secondaires; - aider les pays à gérer les liens indissociables entre la nécessité d'accroître la productivité/production et, dans le même temps, la préservation de la biodiversité;
OS3 Réduire la pauvreté rurale	<ul style="list-style-type: none"> - rendre l'agriculture compétitive, rentable, plus sûre sur le plan financier et social (protection sociale, filet de sécurité et systèmes de retraite), attrayante pour les jeunes et tenant compte des besoins particuliers des femmes; - faciliter l'accès aux ressources productives (terres, financements, connaissances, informations, etc.) et créer des marchés pour les jeunes hommes et femmes entrepreneurs grâce à des programmes d'alimentation scolaire et d'autres marchés institutionnels; - veiller à ce que les programmes d'enseignement et de formation fournissent aux jeunes les compétences et les connaissances qui sont appropriées pour le marché du travail et offrent des possibilités d'emploi décent dans les chaînes de valeur agroalimentaires; - promouvoir des débouchés viables et décents en matière d'emploi et d'entrepreneuriat pour les jeunes, hommes et femmes, dans les activités rurales agricoles et non agricoles afin de s'attaquer aux causes profondes de l'émigration de détresse, de renforcer les liens entre zones rurales et zones urbaines et de réduire l'incidence des migrations; - accroître les investissements responsables en faveur des jeunes afin de moderniser le secteur agricole en encourageant l'innovation et en intensifiant l'utilisation de technologies agricoles améliorées (matérielles et immatérielles), de systèmes d'information et d'applications des technologies de l'information et de la communication (TIC), et faire participer les jeunes à l'élaboration des politiques, au dialogue sur les politiques et au processus de prise de décisions les concernant; - créer un environnement commercial plus propice, notamment en permettant au secteur privé de devenir le moteur de la création d'emplois et en renforçant les associations de jeunes et les organisations centrales du secteur agroalimentaire;
OS4 Œuvrer à des systèmes agricoles et alimentaires plus inclusifs et plus efficaces	<ul style="list-style-type: none"> - appuyer l'amélioration de la productivité et de développement des chaînes de valeur (aussi OS2); - appuyer le développement des agro-industries, l'emploi des jeunes, (aussi OS3);
OS5	<ul style="list-style-type: none"> - renforcement de la résilience aux fins d'une gestion efficace des risques; - lutte contre les organismes nuisibles et les maladies des animaux et des végétaux;

Objectif stratégique (OS)	Afrique
Améliorer la résilience des moyens d'existence face à des menaces ou en situation de crise	- appui aux pays dans leur élaboration de plans de mise en œuvre du Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 en Afrique;
Objectif 6	
Changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> - aider ses États Membres à rendre les systèmes alimentaires et agricoles et les moyens d'existence ruraux plus résilients face aux effets du changement climatique, en s'appuyant notamment sur sa Stratégie relative au changement climatique et conformément à l'accent mis sur le changement climatique dans le programme biennal 2018-2019; - consolider les travaux entrepris avec les pays africains concernant leurs actions prioritaires en vue de la réalisation des ODD, l'affinage et la mise en œuvre de leurs contributions déterminées au niveau national (CDN), y compris la mobilisation des ressources;
Nutrition	<ul style="list-style-type: none"> - mener une action efficace en termes d'éducation, de plaidoyer et d'échange de connaissances afin d'assurer une alimentation de meilleure qualité prévenir la malnutrition sous toutes ses formes, et améliorer la nutrition; - s'attaquer aux incidences d'une urbanisation croissante et de la hausse des revenus sur les modes de consommation alimentaire et sur l'alimentation des personnes, notamment en misant sur l'éducation nutritionnelle, le renforcement des capacités et la sensibilisation;

Objectif stratégique (OS)	Amérique latine et Caraïbes
OS1 Contribuer à l'élimination de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition	<ul style="list-style-type: none"> - appui à l'élaboration d'une approche axée sur les territoires touchés par la faim, la pauvreté extrême et qui sont vulnérables au changement climatique, dans le contexte du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Plan de la CELAC pour la sécurité alimentaire, la nutrition et l'élimination de la faim; - aider les gouvernements, en collaboration avec d'autres institutions du système des Nations Unies, à perfectionner leurs instruments politiques, en vue d'opérer des avancées sensibles en matière de sécurité alimentaire et de nutrition parmi les communautés qui accusent un retard dans ce domaine, en déployant des efforts particuliers en direction des femmes rurales, des peuples autochtones, des populations de descendance africaine défavorisées et d'autres catégories vulnérables; - aider les gouvernements à définir, élaborer et mettre en œuvre des politiques publiques, y compris pour la promotion du droit à l'alimentation, qui aient une incidence sur la transformation des systèmes alimentaires, afin de lutter contre la malnutrition, y compris l'excès pondéral, l'obésité et les carences en micronutriments dans la région; - contribuer au renforcement des cadres institutionnels et juridiques et des systèmes d'information liés à la sécurité alimentaire et à la nutrition, afin de renforcer les capacités consacrées à la mobilisation de ressources et à la mise en œuvre effective des politiques; - mettre au point une stratégie axée sur l'accélération des efforts nationaux visant la réalisation des ODD dans les territoires qui ont pris du retard dans la réduction de la faim et de la pauvreté rurale, et qui sont plus vulnérables au changement climatique (tous OS); - se concentrer sur des initiatives clairement susceptibles de donner des résultats concrets à grande échelle en faveur du développement durable et de la réalisation des ODD (tous OS);

Objectif stratégique (OS)	Amérique latine et Caraïbes
	<ul style="list-style-type: none"> - mobiliser ses nombreuses capacités et son expertise étendue pour trouver des solutions aux différents défis régionaux, par l'intermédiaire de mécanismes comme la coopération Sud-Sud et triangulaire, les fronts parlementaires contre la faim, et les partenariats, notamment avec la société civile et le secteur privé; - promouvoir la volonté politique et la bonne gouvernance, notamment par la facilitation du développement et le renforcement des politiques, législations et réglementations; accompagner le suivi et l'évaluation des politiques et programmes et des progrès vers la réalisation des ODD;
<p>OS2 Rendre l'agriculture, les forêts et les pêches plus productives et plus durables</p>	<ul style="list-style-type: none"> - faciliter l'échange de connaissances en matière d'innovation agricole, y compris dans les domaines de l'agroécologie, des biotechnologies et d'autres technologies, en faveur d'un développement rural durable; - accompagner l'identification des Systèmes ingénieux du patrimoine agricole mondial (SIPAM); - favoriser la diffusion des Directives d'application volontaire pour l'élaboration de politiques agroenvironnementales en Amérique latine et dans les Caraïbes, ainsi que la mobilisation de ressources financières à cet effet; Aider les gouvernements à renforcer et à préparer des programmes et initiatives aux échelons nationaux, régionaux et mondiaux relatifs à l'utilisation durable de la biodiversité et des ressources naturelles, à l'adaptation au changement climatique, l'atténuation de ses effets et la gestion des risques de catastrophe dans le secteur agricole dont la pêche et dans l'élaboration de politiques environnementales innovantes prévoyant l'inclusion socioéconomique de l'agriculture familiale; - aider les pays à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030, le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), notamment dans l'élaboration et la mise en application des contributions déterminées au niveau national et celles des plans nationaux pour l'adaptation; - aider les gouvernements à accéder à des sources de financement en faveur de l'action climatique et de l'environnement à l'échelle mondiale, en développant leurs capacités et en facilitant la coopération internationale; - organiser un dialogue régional avec les acteurs concernés pour donner suite au Dialogue à parties prenantes multiples sur l'intégration de la biodiversité qui doit se tenir en mai 2018, afin de contribuer à l'élaboration de la stratégie de la FAO pour la biodiversité; - appuyer l'élaboration et la mise en œuvre d'une Initiative régionale sur la croissance bleue au service de la sécurité alimentaire, de la réduction de la pauvreté et de la gestion durable des ressources aquatiques, en prenant en compte les résultats de la Réunion de haut niveau sur l'Initiative croissance bleue pour l'Amérique latine et les Caraïbes, qui s'est tenue en novembre 2017; - apporter un appui technique aux organismes compétents s'agissant des subventions à la pêche qui contribuent à la surcapacité et à la surpêche, et en particulier à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (pêche INDNR); - appuyer la mise en place d'une stratégie intégrée visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche INDNR dans la région, au moyen notamment de l'application de l'Accord sur les mesures du ressort de l'État du port et d'autres instruments internationaux complémentaires; - appuyer la gestion, la conservation, la production et le commerce durables des produits halieutiques et aquacoles, ainsi que les efforts visant à traiter les effets négatifs du changement climatique sur le secteur; - appuyer l'élaboration de stratégies et de politiques de conservation et de rétablissement des forêts et des sols dégradés, en encourageant les pays à investir dans des initiatives nationales sur les systèmes de production agroforestiers, agroécologiques et biologiques, en particulier dans le secteur de l'agriculture familiale, et d'appuyer les initiatives d'échange de données d'expérience aux niveaux mondial et régional. - encourager la FAO à renforcer la coopération et la coordination entre les pays afin qu'ils échangent des données d'expérience sur la gestion des ressources hydriques et les technologies sociales, à l'appui de l'élaboration de programmes et d'initiatives nationales et régionaux de lutte contre la sécheresse, la dégradation des terres et la désertification, en particulier dans le Couloir sec d'Amérique centrale.

Objectif stratégique (OS)	Amérique latine et Caraïbes
<p>OS3 Réduire la pauvreté rurale</p>	<ul style="list-style-type: none"> - apporter un appui aux gouvernements dans la mise au point et le renforcement de stratégies intégrées visant à éliminer la pauvreté en milieu rural, à renforcer la protection sociale grâce à l'inclusion économique, et à traiter en particulier les inégalités entre les sexes et les ethnies, ainsi qu'à créer des emplois et susciter l'entrepreneuriat parmi les jeunes ruraux en vue d'une revitalisation économique et sociale des territoires ruraux. - aider les gouvernements à traiter les causes de l'exode rural, provoqué par le manque de débouchés, l'insécurité alimentaire, la pauvreté rurale, jouissance limitée des ressources et services, la violence et l'exposition aux risques environnementaux. - aider les gouvernements à renforcer leurs dispositifs en faveur de l'agriculture familiale, dans le cadre de la Décennie de l'agriculture familiale proclamée par l'ONU, en veillant en particulier à doter ceux-ci d'un potentiel de préservation de la diversité biologique, de gestion durable des ressources naturelles et par là-même celui d'instaurer des conditions propices à un recul de la pauvreté rurale, de la faim et de la malnutrition, et de favoriser un modèle d'activité lucratif. - soutenir le rôle que jouent la pêche et l'aquaculture, en particulier les artisans pêcheurs et aquaculteurs et la pêche aux petits métiers, dans l'élimination de la pauvreté, de la faim et de la malnutrition; - apporter un appui à la conception et à la mise en place de politiques publiques, ainsi qu'à l'instauration d'espaces de dialogue entre gouvernements et organisations de la société civile, à la collaboration multisectorielle et aux partenariats public-privé, y compris en promouvant les associations de producteurs, de sorte que les systèmes agroalimentaires produisent des bienfaits nutritionnels, sociaux, environnementaux et économiques équilibrés et permettent un élargissement des perspectives des exploitants familiaux, des jeunes et des milieux ruraux pauvres et la création de débouchés pour une production commercialement viable et pour les petites et moyennes entreprises (PME) rurales;
<p>OS4 Œuvrer à des systèmes agricoles et alimentaires plus inclusifs et plus efficaces</p>	<ul style="list-style-type: none"> - appuyer l'élaboration et l'adoption d'un code de conduite international d'application volontaire pour la prévention et la réduction des pertes et du gaspillage de nourriture. - aider les pays à bénéficier d'un système de commerce agricole international qui soit ouvert, équitable et transparent et qui facilite ainsi l'accès au marché et la commercialisation des produits agricoles, afin que les petits exploitants familiaux et des petits producteurs puissent à leur tour bénéficier de ces avantages;
<p>OS5 Améliorer la résilience des moyens d'existence face à des menaces ou en situation de crise</p>	<ul style="list-style-type: none"> - aider les gouvernements à renforcer et à préparer des programmes et initiatives aux échelons nationaux, régionaux et mondiaux relatifs à l'utilisation durable de la biodiversité et des ressources naturelles, à l'adaptation au changement climatique, l'atténuation de ses effets et la gestion des risques de catastrophe dans le secteur agricole dont la pêche et dans l'élaboration de politiques environnementales innovantes prévoyant l'inclusion socioéconomique de l'agriculture familiale; - aider les pays à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030, le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), notamment dans l'élaboration et la mise en application des contributions déterminées au niveau national et des plans nationaux pour l'adaptation qui leur ont été demandées; - aider à renforcer la résilience aux catastrophes naturelles et aux crises alimentaires (Haïti);
<p>Objectif 6</p>	
<p>Qualité technique</p>	<ul style="list-style-type: none"> - assurer une expertise technique en accord avec les besoins de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et ceux de l'accomplissement des objectifs spécifiques de la FAO, et redéfinir ses cibles en matière de compétences professionnelles, parité hommes-femmes et diversité géographique dans son personnel; - prendre en compte la nécessité de respecter un équilibre géographique dans le recrutement des consultants, en particulier auprès des pays en développement, en se conformant aux critères de répartition géographique applicables aux fonctionnaires, et sans cesser de faire de la valeur individuelle le premier des critères de recrutement; - mettre en œuvre une stratégie de mobilisation du personnel et des ressources à l'appui des mandats de la conférence régionale;

Objectif stratégique (OS)	Amérique latine et Caraïbes
Statistiques	-
Parité hommes-femmes	<ul style="list-style-type: none"> - apporter un appui aux gouvernements dans la mise au point et le renforcement de stratégies intégrées visant à éliminer la pauvreté en milieu rural, à renforcer la protection sociale grâce à l'inclusion économique, et à traiter en particulier les inégalités entre les sexes et les ethnies, ainsi qu'à créer des emplois et susciter l'entrepreneuriat parmi les jeunes ruraux en vue d'une revitalisation économique et sociale des territoires ruraux;
Changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> - aider les gouvernements à renforcer et à préparer des programmes et initiatives aux échelons nationaux, régionaux et mondiaux relatifs à l'utilisation durable de la biodiversité et des ressources naturelles, à l'adaptation au changement climatique, l'atténuation de ses effets et la gestion des risques de catastrophe dans le secteur agricole dont la pêche et dans l'élaboration de politiques environnementales innovantes prévoyant l'inclusion socioéconomique de l'agriculture familiale; - aider les pays à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030, le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), notamment dans l'élaboration et la mise en application des contributions déterminées au niveau national et des plans nationaux pour l'adaptation qui leur ont été demandées; - aider les gouvernements à accéder à des sources de financement en faveur de l'action climatique et de l'environnement à l'échelle mondiale, en développant leurs capacités et en facilitant la coopération internationale; - aider les États Membres à élaborer des politiques destinées aux territoires où la faim, la pauvreté extrême et la vulnérabilité face au changement climatique sont les plus présentes, dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Plan de la CELAC pour la sécurité alimentaire, la nutrition et l'élimination de la faim; - aider les pays à renforcer les mesures visant à atténuer les effets du changement climatique et à s'y adapter, afin d'améliorer la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et de favoriser le développement des moyens d'existence en zones arides, notamment par une gestion efficace des ressources hydriques;
Nutrition	<ul style="list-style-type: none"> - fournir un appui aux travaux d'exécution complémentaires du Cadre d'action de la Deuxième conférence internationale sur la nutrition (CIN2) et aux réseaux et initiatives d'échelon régional destinés à l'accomplissement des objectifs de la Décennie d'action des Nations Unies sur la nutrition; - promouvoir des régimes nutritifs qui passent notamment par la consommation de poisson, de viande et de produits frais, afin de contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition; - contribuer à l'amélioration des instruments politiques des pays conçus pour réaliser des progrès sensibles en matière de sécurité alimentaire et de nutrition dans les communautés qui prennent du retard, l'accent étant mis sur les femmes en milieu rural, les peuples autochtones, les populations d'ascendance africaine et d'autres catégories vulnérables; - aider les gouvernements à définir, élaborer et mettre en œuvre des politiques publiques, y compris pour la promotion du droit à l'alimentation, qui aient une incidence sur la transformation des systèmes alimentaires, afin de lutter contre la malnutrition, y compris l'excès pondéral, l'obésité et les carences en micronutriments dans la région; - fournir un appui aux travaux d'exécution complémentaires du Cadre d'action de la Deuxième conférence internationale sur la nutrition (CIN2) et aux réseaux et initiatives d'échelon régional destinés à l'accomplissement des objectifs de la Décennie d'action des Nations Unies sur la nutrition; - contribuer au renforcement des cadres institutionnels et juridiques et des systèmes d'information liés à la sécurité alimentaire et à la nutrition, afin de renforcer les capacités consacrées à la mobilisation de ressources et à la mise en œuvre effective des politiques; - promouvoir des régimes nutritifs qui passent notamment par la consommation de poisson, de viande et de produits frais, afin de contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition; - lutter contre l'obésité grâce à la production et à la consommation d'aliments sains, sûrs et nutritifs;

Objectif stratégique (OS)	Asie et Pacifique
<p>OS1 Contribuer à l'élimination de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition</p>	<ul style="list-style-type: none"> - nutrition et sécurité sanitaire des aliments; - mener à bien des travaux d'analyse pour trouver des solutions aux problèmes posés par la malnutrition dans ses trois dimensions dans la région Pacifique; - travailler avec les États Membres, en collaboration et en partenariat avec des institutions sous-régionales, régionales et internationales, afin de fournir des avis sur les politiques et de contribuer au renforcement des capacités tout en s'appuyant sur les travaux normatifs de l'Organisation; - Intensifier l'appui aux efforts des pays en faveur de la promotion et de la réalisation progressive du droit à l'alimentation (Méso-Amérique); - élaborer des systèmes alimentaires en tenant compte de la dimension nutritionnelle et, par le biais de mesures touchant l'agriculture et les filières agroalimentaires, favoriser l'instauration d'un environnement dans lequel la nutrition occupe une place centrale; - mener des actions coordonnées et multisectorielles selon une approche fondée sur la durabilité des systèmes alimentaires au service d'une alimentation saine; - fournir un appui pour améliorer la protection sociale, la planification de la nutrition et l'éducation nutritionnelle; - aider les pays à repérer les possibilités de partenariat entre les secteurs public et privé, notamment dans le cadre de la coopération Sud-Sud et d'autres mécanismes; - aider les pays à renforcer leurs contributions sectorielles dans le cadre du Programme 2030 (tous OS); - aider les pays à améliorer les systèmes de suivi et de communication d'informations sur les activités entreprises au niveau sectoriel, de manière transparente (tous OS); - travailler avec les pays pour nouer des partenariats entre secteurs public et privé et collaborer à la définition, au financement et à la mise en œuvre d'activités sectorielles (tous OS);
<p>OS2 Rendre l'agriculture, les forêts et les pêches plus productives et plus durables</p>	<ul style="list-style-type: none"> - épauler les productions durables et la résilience face au changement climatique (aussi OS5); - productivité et diversification agricoles; Systèmes ingénieux du patrimoine agricole mondial (SIPAM); services écosystémiques et biodiversité, réduction des risques et résilience; innovation et technologies; gestion durable des ressources édaphiques et hydriques; - accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port et la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, pour une pêche durable; - accélérer l'intégration du Programme d'action mondial aux principaux forums régionaux du Pacifique et promouvoir la création de nouveaux partenariats ou une collaboration renforcée avec les partenaires existants afin d'améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition dans la région Pacifique; - aider les gouvernements à élaborer des instruments politiques qui favorisent la croissance du secteur agricole au moyen de pratiques durables et stimulent l'innovation, la productivité et la rentabilité; - aider les gouvernements à mettre au point des outils et des pratiques permettant une gestion plus efficace des ressources naturelles, notamment des ressources pédologiques et hydriques; - promouvoir la gouvernance et l'utilisation durable des ressources naturelles (Caraïbes); - reconnaître et mettre au premier plan la contribution de la pêche et de l'aquaculture à la sécurité alimentaire, à la nutrition et à l'élimination de la pauvreté (Amérique du Sud);

Objectif stratégique (OS)	Asie et Pacifique
	<ul style="list-style-type: none"> - apporter une assistance technique aux pays, afin qu'ils puissent accéder à des mécanismes permettant de différencier les produits agroécologiques et biologiques sur les marchés internationaux et renforcer les chaînes de valeur et les noyaux d'activité, en vue d'une meilleure compétitivité (Amérique du Sud); - renforcer les mesures visant à atténuer les effets du changement climatique et à s'y adapter, afin d'améliorer la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et de favoriser le développement des moyens d'existence en zones arides, notamment par une gestion efficace des ressources hydriques (Amérique du Sud); -
<p>OS3 Réduire la pauvreté rurale</p>	<ul style="list-style-type: none"> - autonomisation des femmes et des filles en milieu rural; - prêter appui aux ménages ruraux, en particulier aux petits exploitants et aux agriculteurs familiaux, pour les aider à accroître leurs revenus et à améliorer leurs conditions de vie; - aider les gouvernements à renforcer leurs trains de mesures en faveur de la petite exploitation, dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale, et faire en sorte que ces exploitations donnent leur plein potentiel et participent à la poursuite des objectifs de développement durable du Programme 2030; - continuer de renforcer l'articulation des programmes de protection sociale et de l'inclusion productive, en vue de l'élimination de la pauvreté rurale (Mésio-Amérique); - appuyer les pays dans l'élaboration et la mise en œuvre de programmes de protection sociale, en particulier de programmes qui mettent l'accent sur la production (Amérique du Sud); -
<p>OS4 Œuvrer à des systèmes agricoles et alimentaires plus inclusifs et plus efficaces</p>	<ul style="list-style-type: none"> - développement de chaînes de valeur inclusives; pertes et gaspillages de nourriture; - mener des actions coordonnées et multisectorielles selon une approche fondée sur la durabilité des systèmes alimentaires au service d'une alimentation saine; - renforcer la collaboration tripartite entre la FAO, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) et aider les pays à renforcer leurs capacités de mettre en œuvre des mesures conformes aux normes du Codex Alimentarius et de la CIPV; - moderniser les cadres réglementaires et les cadres de contrôle relatifs à la sécurité sanitaire des aliments dans la région, fournir des orientations sur leur conception et renforcer les capacités à cet égard, et poursuivre les travaux d'élaboration d'indicateurs de la sécurité sanitaire des aliments; - favoriser un environnement qui, en plus d'être propice à la recherche et à l'innovation, donne des moyens d'action aux acteurs du secteur, notamment les microentreprises, les petites et moyennes entreprises et les petits agriculteurs, pour qu'ils puissent mettre en œuvre les meilleures pratiques internationales ainsi que les normes d'application volontaire, et obtenir des certifications en matière de salubrité alimentaire susceptibles d'ouvrir de nouveaux débouchés; - élaborer des systèmes alimentaires en tenant compte de la dimension nutritionnelle et, par le biais de mesures touchant l'agriculture et les filières agroalimentaires, favoriser l'instauration d'un environnement dans lequel la nutrition occupe une place centrale; - fournir une assistance technique en vue d'élaborer des solutions spécialement adaptées aux PEID du Pacifique (tous OS); - promouvoir l'adoption d'un code de conduite d'application volontaire pour la réduction des pertes et du gaspillage de denrées alimentaires (Mésio--Amérique); - appuyer les efforts déployés par les pays pour réduire les pertes et le gaspillage de denrées alimentaires (Amérique du Sud);

Objectif stratégique (OS)	Asie et Pacifique
OS5 Améliorer la résilience des moyens d'existence face à des menaces ou en situation de crise	<ul style="list-style-type: none"> - ravageurs et maladies animales et végétales transfrontières; - appliquer des stratégies «Un monde, une santé» pour lutter contre les maladies d'origine alimentaire et les maladies animales et végétales transfrontières, réduire la résistance aux antimicrobiens et les résidus de substances chimiques et créer des conditions favorables à l'adoption de normes d'application volontaire et de codes d'usage dans la région Asie. - développer les interventions menées dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments et les approches «Un monde, une santé» dans le Pacifique en vue de réduire les risques sanitaires liés aux parasites alimentaires et à l'utilisation de produits chimiques et d'instaurer des systèmes efficaces de contrôle des importations fondés sur l'analyse des risques; - continuer d'aider les pays à intégrer l'agriculture dans leurs politiques, stratégies et programmes nationaux en matière de changement climatique et de gestion et réduction des risques de catastrophe;
Objectif 6	
Qualité technique	<ul style="list-style-type: none"> - veiller à ce que les compétences techniques répondent aux besoins du Programme 2030 et des objectifs stratégiques de la FAO, notamment par un rajeunissement, un remodelage des compétences professionnelles, de la parité hommes-femmes et de la représentation géographique dans son personnel, sans entamer la capacité des bureaux décentralisés à répondre sans délais aux besoins exprimés par les pays et tout en respectant les directives des Nations Unies dans ce domaine.
Statistiques	<ul style="list-style-type: none"> - données et analyses pour la prise de décision, le suivi et l'évaluation; - renforcement des capacités en matière de collecte de données statistiques, de suivi des ODD et d'établissement de rapports sur les progrès accomplis;
Parité hommes-femmes	<ul style="list-style-type: none"> - Œuvrer avec les pays pour faire en sorte que les interventions visant les systèmes alimentaires soient pensées dans un souci d'égalité entre les hommes et les femmes, en tenant compte des besoins et perspectives propres à chacun des deux sexes; - Autonomisation des femmes et des filles en milieu rural;
Changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> - faciliter l'accès des pays aux financements en rapport avec les questions climatiques pour qu'ils puissent investir dans des activités prioritaires au niveau national, afin de faire face aux risques et de saisir les opportunités dans le domaine agricole, conformément aux contributions déterminées au niveau national, aux plans de mise en œuvre agricole du Cadre d'action de Sendai et aux autres politiques et stratégies en matière de changement climatique; - continuer d'aider les pays à intégrer l'agriculture dans leurs politiques, stratégies et programmes nationaux en matière de changement climatique; - promouvoir l'atténuation du changement climatique, l'adaptation à ses effets et la réduction des risques de catastrophe; et mobiliser des ressources auprès des sources de financement mondiales en faveur de l'action climatique et de l'environnement, y compris dans le reclassement des pays de la Communauté des Caraïbes dans le contexte du Fonds mondial pour le climat (Caraïbes); - profiter pleinement des instruments donnant accès à des sources de financement de l'action climatique et voir en la FAO un allié naturel dans la formulation de projets et la mobilisation de ressources. (Mésio-Amérique);

Objectif stratégique (OS)	Asie et Pacifique
Nutrition	<ul style="list-style-type: none">- fournir un appui pour améliorer la protection sociale, la planification de la nutrition et l'éducation nutritionnelle;- élaborer des systèmes alimentaires en tenant compte de la dimension nutritionnelle et, par le biais de mesures touchant l'agriculture et les filières agroalimentaires, favoriser l'instauration d'un environnement dans lequel la nutrition occupe une place centrale;- créer un réseau régional dans le cadre de l'Initiative interrégionale, en partenariat avec d'autres institutions et partenaires au développement, en vue de mener des actions efficaces en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition et s'inscrivant dans le cadre du Programme d'action mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition;- apporter un appui aux pays afin qu'ils améliorent leurs niveaux de nutrition, principalement au moyen d'une promotion multisectorielle de l'éducation nutritionnelle et, dans la mesure du possible, avec le secteur privé, en veillant à la question des conflits d'intérêt (Més-Amérique, Amérique du Sud);

Initiatives régionales

Initiatives régionales	Priorités
Afrique	
<i>Engagement d'éliminer la faim en Afrique d'ici à 2025 (facilitée par PSI en collaboration avec tous les PS)</i>	<ul style="list-style-type: none"> - intégration de l'objectif Faim zéro dans toutes les activités de la FAO aux niveaux régional et des pays; - promotion d'une approche axée sur les systèmes alimentaires au service d'une meilleure nutrition prenant véritablement en compte les effets de l'urbanisation, le changement climatique et les migrations, et la protection sociale; - renforcement du soutien des politiques au niveau des pays, visant à créer des politiques et un environnement institutionnel propices, en mettant également en œuvre au niveau des pays les produits normatifs et les directives mondiaux de la FAO; - renforcement des capacités de mise en œuvre des parties prenantes, notamment grâce à l'implication du secteur privé et des institutions financières internationales, au service d'une agriculture durable tenant compte de la nutrition, de la sécurité alimentaire et de la nutrition;
<i>Intensification durable de la production et développement des chaînes de valeur (principalement PS 2 et 4 en collaboration avec PS 3)</i>	<ul style="list-style-type: none"> - renforcement des systèmes alimentaires et agricoles durables grâce à la diffusion des principes essentiels de l'alimentation et de l'agriculture durables, à la sensibilisation, à la création de conditions propices au dialogue et à la mise en place de plateformes multipartites aux niveaux régional et à celui des pays; - soutien apporté aux pays pour l'intégration des ODD dans leurs programmes pluriannuels et plans de mise en œuvre, garantissant ainsi une approche plus intégrée et stratégique de l'alimentation et de l'agriculture durables, qui est un élément clé de la réalisation de l'ODD 2; et la création d'une nouvelle génération de produits axés sur les connaissances multidisciplinaires et de portée mondiale sur la biodiversité, les écoles pratiques d'agriculture, la gestion de l'eau et des paysages, la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national, l'agroécologie, etc.; - promotion du développement de chaînes de valeur durables et inclusives s'appuyant sur des partenariats public-privé en faveur d'entreprises innovantes afin d'adopter une approche plus intégrée et globale pour aider les pays à réaliser les ODD; l'élaboration et la mise en œuvre de divers programmes phares pour intensifier le soutien au développement des systèmes alimentaires, notamment les systèmes alimentaires urbains, le commerce et l'intégration des marchés, l'approche «Un monde, une santé», le Programme d'action mondial sur la sécurité alimentaire et la nutrition dans les petits États insulaires en développement (PEID); la réponse aux problèmes mondiaux tels que - les maladies transfrontières et les ravageurs, la résistance aux antimicrobiens, les menaces en matière de sécurité sanitaire des aliments et les migrations; et la création de partenariats innovants avec les organismes des Nations Unies et organismes régionaux, les plateformes multipartites et les modalités de coopération Sud-Sud pour développer des systèmes; agroalimentaires - soutien à des initiatives d'échelle régionale, en collaboration avec l'Union africaine et d'autres partenaires régionaux et sous-régionaux, afin d'intégrer les questions de migration et d'emplois décents pour les jeunes dans les plans nationaux de développement et les politiques, les stratégies et les programmes de développement agricole et rural, et prendre en compte les facteurs de migration, en valorisant le potentiel de développement qu'offre ce phénomène et en veillant à ce que personne ne soit laissé pour compte en tenant compte des besoins et des aspirations des femmes et des jeunes concernant les débouchés professionnels, l'accès aux ressources de production, les marchés et les forums de dialogue sur les politiques;

Initiatives régionales	Priorités
<p><i>Renforcer la capacité d'adaptation dans les zones arides d'Afrique (PS 5 en collaboration avec PS 1, 2 et 3)</i></p>	<p>- accompagnement des efforts de réduction de la vulnérabilité face aux risques, en reliant les approches de développement et démarches humanitaires pour le renforcement de la résilience, dans le contexte des crises/conflits prolongés, et en faveur d'une gestion efficace des risques liés aux ravageurs et aux maladies transfrontières touchant les animaux et les végétaux (légiionnaire d'automne, grippe aviaire hautement pathogène, peste des petits ruminants, etc.);</p> <p>En prenant assise sur quatre piliers:</p> <ul style="list-style-type: none"> i) gouvernance des risques et plans d'investissement (soutien aux politiques de réduction des risques de catastrophe mises en œuvre dans les pays et à l'échelle régionale, soutien à une paix durable dans le contexte du Programme 2030); ii) informations sur les risques (Rapport mondial sur les crises, outils d'alerte rapide, évaluations de la sécurité alimentaire, etc.); iii) réduction des risques (ajout de la protection sociale aux programmes sur le renforcement de la résilience, analyse coûts-avantages portant sur la réduction des risques de catastrophe, le pastoralisme, etc.); iv) mesures de préparation et d'intervention face aux risques (transferts monétaires, lutte contre les maladies infectieuses à fort impact, gestion durable de la légionnaire d'automne en Afrique, etc.);
<p>Amérique latine et Caraïbes</p>	
<p><i>«L'Amérique latine et les Caraïbes libérées de la faim» (PS 1, 2, 3 et 4)</i></p>	<p>- redonner une impulsion aux progrès de l'Amérique latine vers l'objectif «Faim zéro», en mettant l'accent sur les territoires ruraux où les niveaux d'insécurité alimentaire et nutritionnelle restent largement supérieurs aux moyennes nationales, par:</p> <ul style="list-style-type: none"> i) le renouvellement de l'engagement politique à éliminer la faim, notamment dans les territoires susdits; ii) l'appui à l'élaboration et la mise en œuvre de politiques publiques et d'instruments visant à éliminer la faim, en mettant l'accent sur les territoires et populations vulnérables; iii) l'appui à la mobilisation de ressources pour faire face à l'insécurité alimentaire dans les territoires les plus en retard; iv) l'appui à la production et l'analyse de données servant à évaluer les résultats et prendre des décisions éclairées tant au niveau des programmes qu'au niveau des indicateurs des ODD; <p>- freiner et commencer à inverser l'augmentation inquiétante des taux d'excès pondéral et d'obésité en mettant en œuvre le train de mesures proposé comme suit:</p> <ul style="list-style-type: none"> i) encourager la production d'aliments sains, issus autant que possible de l'agriculture familiale ii) renforcer l'offre d'aliments variés et sains pour toute la population, notamment les franges vulnérables; iii) renforcer le commerce de manière à augmenter l'offre d'aliments sains et plus nutritifs pour toute la population, notamment par des partenariats avec le secteur privé qui favoriseraient la présence de ces aliments dans les supermarchés et autres types de chaînes de distribution, en premier lieu dans les zones urbaines et rurales; iv) utiliser les programmes de protection sociale pour mettre à bas les barrières économiques qui restreignent l'accès à une alimentation suffisante et saine; v) mettre en place des initiatives d'éducation alimentaire et nutritionnelle et établir des recommandations nutritionnelles; vi) appuyer la conception de politiques et réglementations encadrant la vente, le conditionnement et la promotion d'aliments contenant une forte proportion de sucre, de graisses et de sel afin d'en limiter la consommation;

Initiatives régionales	Priorités
<p><i>Agriculture familiale et systèmes alimentaires inclusifs pour un développement rural durable. (principalement PS 2 et 3, appuyée par PS 1, 4 et 5)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - contribuer à réduire considérablement la pauvreté et l'extrême pauvreté en milieu rural, notamment en élargissant l'accès des populations les plus vulnérables aux moyens de production et aux services dans les zones rurales de la région, et en tissant des liens entre systèmes de protection sociale et stratégies d'intégration productive; - aider les pays à revitaliser leurs territoires ruraux, en premier lieu les plus en retard, dans le but de réduire les pressions migratoires, d'offrir des perspectives aux populations rurales et de gommer les disparités entre les territoires et en leur sein même; <p>Les domaines d'intervention sont les suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> i) favoriser le renouvellement de l'engagement politique et des investissements publics de meilleure qualité pour éradiquer la pauvreté rurale, en mettant l'accent sur les territoires où le nombre de personnes pauvres ou le taux de pauvreté sont les plus élevés; ii) appuyer l'élaboration et la mise en œuvre de politiques publiques de développement inclusif et durable des territoires, qui promeuvent une amélioration des conditions de vie des populations rurales en s'attaquant aux problèmes de pauvreté, d'inégalité, d'intégration productive des femmes, des autochtones et des jeunes, des effets du changement climatique et de la nécessité de favoriser l'intégration des exploitants familiaux aux marchés; iii) renforcer les capacités pour moderniser et consolider le cadre institutionnel, afin de permettre aux gouvernements nationaux et infra-nationaux d'intervenir avec plus d'efficacité et d'efficience, en surmontant les barrières qui empêchent l'indispensable intervention interorganisations ainsi que la participation et l'autonomisation des communautés rurales, tout en tâchant de lier systèmes de protection sociale et stratégies d'intégration productive;
<p><i>Utilisation durable des ressources naturelles, adaptation au changement climatique et gestion des risques de catastrophe (PS 1, 2, 4 et 5)</i></p>	<p>améliorer la durabilité et la résilience de l'agriculture face au changement climatique, par une action à deux volets:</p> <ul style="list-style-type: none"> i) réduire l'impact des systèmes agroalimentaires sur l'environnement; ii) promouvoir et appuyer la gestion du risque de catastrophes afin de rendre l'agriculture résiliente; <p>renforcer les financements et les capacités requises pour adapter l'agriculture au changement climatique en:</p> <ul style="list-style-type: none"> i) élaborant des cadres politiques et des capacités institutionnelles permettant l'adaptation de l'agriculture au changement climatique; ii) aidant les pays de la région à obtenir des financements internationaux pour les mesures climatiques et environnementales;
Asie et Pacifique	
<p><i>Faim zéro</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - un environnement davantage propice à la gouvernance en matière de sécurité alimentaire et de nutrition dans les États Membres; - des études et des conseils reposant sur des données probantes pour améliorer les politiques relatives à la sécurité alimentaire et à la nutrition dans la région; - des systèmes alimentaires et agricoles durables et inclusifs renforcés dans les États Membres;
<p><i>Croissance bleue</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - amélioration de la gestion des pêches et de la protection des écosystèmes aquatiques et de la biodiversité; - élargissement des pratiques et systèmes de gestion et de production novateurs dans le domaine de la pêche et de l'aquaculture pour une production plus efficiente et plus durable via une approche intersectorielle des systèmes alimentaires; - renforcement de chaînes de valeur inclusives et faisant une place aux femmes dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture; - augmentation de la résilience des secteurs de la pêche et de l'aquaculture dans la région;

Initiatives régionales	Priorités
<i>Changement climatique</i>	<ul style="list-style-type: none"> - renforcement des capacités des États membres à intensifier l'adaptation, à augmenter la résilience et à réduire les émissions émanant des secteurs de l'agriculture; - meilleure intégration de l'agriculture et de la sécurité alimentaire dans le programme d'action relatif au changement climatique et à la réduction des risques de catastrophe; - renforcement du rôle de la FAO dans le partage des connaissances et l'instauration de partenariats;
« <i>Un monde, une santé</i> »	<ul style="list-style-type: none"> - orientations relatives aux processus fondés sur des données probantes; - mise en place d'un environnement favorable aux prises de décisions multisectorielles; - actes de gestion des risques s'inscrivant dans la démarche «Un monde, une santé»;
<i>Initiative interrégionale sur les petits États insulaires en développement – Composante Pacifique</i>	<ul style="list-style-type: none"> - renforcement des données probantes à l'appui des mesures stratégiques multisectorielles; - meilleures durabilité, résilience et prise en compte de la nutrition dans les systèmes alimentaires des petits États insulaires en développement du Pacifique; - élargissement des mesures visant à améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition dans les principaux groupes cibles;